

Biwer, le 17 mai 2023

Le conseil communal est convoqué à la séance n°03/2023 qui aura lieu le
25 mai 2023 à 14.00 heures à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

En séance publique

Budget et comptabilité

- 1) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2022
- 2) Approbation des titres de recettes
- 3) Demande de modifications budgétaires – crédits supplémentaires et spéciaux

Actes notariés (sous réserve de signature en temps utile)

- 4) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux WAGNER-KIEFFER
- 5) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux PLETSCHETTE-PHILIPPE
- 6) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux HELLERS-MULLER
- 7) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les époux WEICKER-KNEPPER
- 8) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les conjoints MEHLEN
- 9) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et Monsieur et Madame HAMES-ENGELHARDT
- 10) Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et la société CREOS LUXEMBOURG SA

Organisation scolaire

- 11) Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2023-2024 et du Plan d'encadrement périscolaire 2023-2024
- 12) Proposition d'un-e enseignant-e candidat-e au poste vacant (en séance à huis clos)

Ressources humaines

- 13) Nomination provisoire d'un fonctionnaire au poste d'ingénieur diplômé, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique (en séance à huis clos)

Vie associative

- 14) Allocations de subsides ordinaires et extraordinaires aux clubs et associations

Règlements communaux

15) Modification ponctuelle du règlement communal concernant la circulation

Rapports et Divers

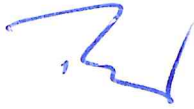
16) Syndicats intercommunaux – rapports des délégués

17) Divers*

** Pour des raisons organisationnelles et de gain de temps, il est loisible aux conseillers communaux de remettre leurs questions par écrit au bourgmestre pour le 23 mai 2023 au plus tard, conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.*

Pour le collège échevinal,

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



Marc LENTZ
Bourgmestre



Sylvie STEINMETZ
Marc GREIS
Echevins

